

aux douanes. Fait le discours sur le texte de Plaute : *Par est fortuna labori*. Bien traité.

1727. — Le Discours fait par un jeune abbé, précepteur du fils de l'intendant, sur la politesse. Médiocrement traité. Il reçoit de la ville une montre d'or de 40 pistoles.

1728. — Girard jeune, avocat. Discours sur l'amour de son état et pour texte : *Age quod agis*.

1729. — Bourgelat, fils de l'échevin. Discours sur l'émulation.

1730. — Boucher, avocat à Paris, fils d'un procureur de Lyon. Discours sur l'union et la concorde. Texte de Salluste : *Concordiâ res parvæ crescent ; discordiâ maximæ dilabuntur*. Imprimé.

1731. — De La Chapelle, fils d'un juge, garde de la Monnaie. Discours sur l'amour de la patrie.

1734. — Discours par le fils de la veuve Basset. La princesse de Modène y assiste. C'était le fils de Charles Basset, échevin en 1710. Le sujet était de la bonne foi. On en a été très-content.

1735. — Discours par Montgiraud. Sujet : Les devoirs de la société civile. Depuis quelques années, les honoraires de l'orateur sont une bourse de jetons d'argent de la valeur de 40 écus au plus.

1736. — Burtin. Discours sur la modération. C'est peu de chose.

1737. — Barret jeune, avocat. Sujet : La bienséance ou les égards que l'on doit observer dans la société civile. Jean Barret reçu à la Cour des Monnaies à 24 ans.

1738. — M. de Valous. Discours sur la fidélité.

1739. — La ville donne, après la cérémonie de la Saint-Thomas, le repas accoutumé dans la salle des Portraits. Autrefois il se donnait au cabaret, chez le traiteur de la ville, et l'auteur donnait à dîner chez le traiteur à quel-